

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 14 août 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-08-133

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session du 10 juillet 2006;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 65 367,80 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 89 931,64\$;
 - c) Chèques de paie du mois de juillet 2006 :
 - Paie du 4 juillet 2006 au montant de 14 171,41 \$;
 - Paie du 18 juillet 2006 au montant de 16 185,51 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée de juillet 2006;
7. Renouvellement de la Politique nationale de la ruralité;
8. Liste de priorité au programme Réno-Village 2006;
9. Dérogation mineure – madame Élyse Vézina et monsieur Sylvain Genesse;
10. Rapport des comités;
11. Questions diverses :
 - a) Demande CPTAQ – Monsieur Jacques Préville ;
 - b) Patinoire Colombourg (Yvan Verville);
 - c) Rencontre travailleurs communautaires (Daniel Rancourt);
 - d) Règlement des nuisances (Rock Morin);
12. Période de questions;
13. Information de la secrétaire-trésorière adjointe;
14. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11b), 11c), 11d) et 13 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2006-08-134

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU 10 JUILLET 2006**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la session du 10 juillet 2006 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2006-08-135

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 65 367,80 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 89 931,64 \$;
- c) Chèques de paie du mois de juillet 2006 :
 - Paie du 4 juillet 2006 au montant de 14 171,41 \$;
 - Paie du 18 juillet 2006 au montant de 16 185,51 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Monsieur Claude Guimond désire avoir l'autorisation de repeindre la couverture et la devanture de son bâtiment situé au 604, Route 393.

Monsieur Pierre Bourget désire avoir des informations concernant les dossiers suivants :

La gare;
Le projet Fortin-Les-Berges;
Le transfert de la gestion du Centre Joachim-Tremblay.

6. **Correspondance reçue et envoyée de juillet 2006**

La secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juillet 2006.

2006-08-136

7. **RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Considérant l'importance de la *Politique nationale de la ruralité* dans la vie économique, sociale et communautaire de la Ville de Macamic;

Considérant l'immense succès connu par le Pacte rural en vigueur depuis cinq ans sur notre territoire, qui s'est notamment traduit par 3 projets mobilisateurs ayant engagé environ 12 citoyens et créé 2 emplois;

Considérant la nature structurante des projets mis en place et la mobilisation qu'ils ont générée à la Ville de Macamic;

Considérant l'engagement des intervenants locaux dans la préparation d'un nouveau pacte rural et l'impact positif anticipé sur (l'environnement, la participation citoyenne, l'économie et l'emploi, le transport, etc.);

Considérant que de nombreux autres projets sont déjà proposés et en attente de réalisation;

En conséquence il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu dans le cadre du renouvellement de la *Politique nationale de la ruralité* :

QUE : Le gouvernement du Québec **reconnaisse pleinement le droit** de celles et de ceux qui ont choisi de vivre en milieu rural dans de petites communautés et de reconnaître la nécessité, notamment face au défi démographique, de les soutenir dans l'exercice de cette liberté de choix ;

QUE : Le gouvernement **s'engage résolument dans la modulation** des programmes, seul véritable moyen d'offrir des services essentiels à la survie des communautés rurales;

QUE : Le gouvernement **revoie à la hausse le nombre d'agents ruraux** qui sont jugés essentiels pour le maintien et la continuité du développement rural, et qu'il **renforce leur formation**;

QUE : Le gouvernement renouvelle la *Politique nationale de la ruralité* qui a rendu possibles les pactes ruraux et **bonifie les budgets** qui y sont consacrés;

QUE : Le gouvernement prenne le virage d'une **décentralisation démocratique**, efficace et assortie des moyens requis.

Adoptée à l'unanimité.

2006-08-137

8. **LISTE DE PRIORITÉ AU PROGRAMME RÉNO-VILLAGE 2006**

Il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu:

QUE : Le conseil municipal adopte la liste de priorité 2006 telle que dressée par les fonctionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

2006-08-138

9. **DÉROGATION MINEURE – MADAME ÉLYSE VÉZINA ET MONSIEUR SYLVAIN GENESSE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 10 août 2006, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 20, 5e Avenue Est, propriété de madame Élyse Vézina et monsieur Sylvain Genesse;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Élyse Vézina et monsieur Sylvain Genesse sur la propriété du 20, 5^e Avenue Est, ville de Macamic, soit acceptée à ces conditions :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 26' X 32' pour des fins d'utilisation résidentielle seulement. La hauteur totale ainsi donc permise ne devra pas excéder plus de 18 pouces (0,457 mètre) à la hauteur totale permise à la réglementation qui est de 4,3 mètres et la hauteur maximale des murs ne devra pas excéder 3,1 mètres, tel que décrit au règlement No 93-385 de la ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Rapport des comités**

Le conseiller Yvan Verville donne des informations concernant les lots intramunicipaux.

11. **Questions diverses :**

2006-08-139

a) **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR JACQUES PRÉVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 38-P, Rang 1, canton Royal-Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettrait aux bâtiments secondaires ainsi qu'au puits d'être sur le même terrain que la résidence et permettre de procéder dans l'éventualité à l'installation d'un champ d'épuration et d'une fosse septique conformes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné la présence d'une plantation sur la presque totalité du lot;

CONSIDÉRANT QUE cette demande rendrait la superficie du terrain conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Jacques Préville sur une partie du lot 38-P, du Rang 1, canton Royal-Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Période de questions**

Aucune question.

2006-08-140

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu d'ajourner l'assemblée au 28 août 2006. Il est 21 heures.